

**Rapport annuel 2011.  
Helvetia Fondation collective de prévoyance  
du personnel.**

2011

---

## 2011: une année placée sous le signe de la consolidation, de l'extension et de l'innovation.

Après quelques années turbulentes, l'exercice annuel 2011 entrera dans l'histoire de la prévoyance du personnel en Suisse comme une année assez calme. Mais cela ne signifie pas que les prestataires dans ce domaine, l'Helvetia Fondation collective en premier lieu, ont été inactifs cette année, au contraire: la consolidation des acquis, l'extension des points forts et la mise en œuvre d'innovations constituaient les défis majeurs que l'Helvetia Fondation collective a relevés une fois de plus avec succès.

Le modèle de l'assurance complète reste incontestablement tout à fait dans la tendance: la grande confiance des entreprises suisses envers ce modèle et, partant, l'Helvetia Fondation collective, transparait dans l'augmentation du nombre de personnes assurées. Leur effectif a progressé de 6'500 personnes, passant à environ 87'000 assurés.


En 2011 également, la situation sur les marchés financiers et des capitaux s'est avérée complexe: les intérêts bas ont continué à jouer un rôle prédominant; la liquidité élevée, la hausse de l'endettement des États et le conflit entre l'Europe et les États-Unis ont conduit à un risque élevé d'inflation. Malgré ces désagréments, l'Helvetia Fondation collective est parvenue à satisfaire l'exigence légitime de ses assurés, à savoir que leurs fonds de prévoyance génèrent un produit optimal, au-delà des garanties: un excédent d'intérêts de 0.9%, un excédent de risque de 10% et un excédent sur les risques au décès de 25% ont permis de générer des résultats très attractifs. Dans le cadre d'une comparaison sur dix ans, il apparaît aussi que l'Helvetia Fondation collective a pu verser, pendant cette période, nettement plus d'excédents que les fondations collectives semi-autonomes. Cela s'est confirmé de façon impressionnante dans le cadre de la comparaison des caisses de pension, qui est réalisée chaque année par une entreprise de conseil renommée et publiée par le *SonntagsZeitung*: une fois de plus, l'Helvetia Fondation collective a gagné deux des prix les plus importants, à savoir celui de la meilleure rémunération et celui des frais de risque et d'administration les plus bas.

Le calme régnant sur le marché de la prévoyance du personnel ne va guère durer. La saturation croissante de différents marchés partiels, mais aussi le potentiel de croissance que recèlent toujours certains segments, entraînent une grande part de dynamisme. L'Helvetia Fondation collective voit d'un œil favorable les défis politiques, à l'image de la réforme structurelle. Cette dernière sert à améliorer encore davantage la transparence dans la prévoyance professionnelle – une préoccupation de l'Helvetia Fondation collective depuis de nombreuses années. L'estime et la confiance en la prévoyance professionnelle peuvent ainsi être renforcées de manière durable, ce qui, au final, va dans le sens des intérêts des prestataires et des entreprises affiliées.

L'Helvetia Fondation collective continue d'être un partenaire fiable et innovant pour la prévoyance professionnelle. Nous nous réjouissons de la poursuite de notre collaboration et vous remercions de votre confiance.



Mirjam Brucker  
Présidente du conseil  
de fondation



Thomas Klaiber  
Directeur

# Sommaire.

- 4 Rétrospective de l'année 2011**
- 5 Portrait**
- 6 Compte annuel 2011**
  - 6 Bilan
  - 7 Compte d'exploitation
- 9 Annexe aux comptes annuels**
- 21 Rapport de l'organe de contrôle**

Le rapport annuel de l'Helvetia Fondation collective paraît en allemand, français, italien et anglais. Si la traduction française, italienne ou anglaise diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

# Rétrospective 2011.

## Développement du portefeuille

La croissance très marquée du nombre d'œuvres de prévoyance affiliées et des personnes assurées survenue au cours des années passées s'est accélérée au cours de l'exercice sous revue. En raison de l'insécurité des marchés financiers, de nombreuses fondations autonomes et semi-autonomes s'affilient à des fondations collectives de compagnies d'assurance qui proposent une solution d'assurance complète. L'Helvetia Fondation collective en a particulièrement profité.

## Chiffres-clés

	2011	2010	Variation absolue	Variation en %
<b>Cotisations</b> (en millions de CHF)				
Cotisations périodiques salariés et employeurs	735.4	662.0	73.4	11.1
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	1 081.5	788.9	292.6	37.1
<b>Portefeuilles</b>				
Œuvres de prévoyance affiliées	9 618	9 805	-187	-1.9
Assurés actifs	86 714	80 214	6 500	8.1
Réserve mathématique (en millions de CHF)	7 107	6 368	739	11.6

## Rémunération des avoirs de vieillesse 2011

En 2011, les avoirs de vieillesse dans le domaine obligatoire ont été rémunérés au taux fixé par le Conseil fédéral de 2%, contre 1.5% dans le domaine surobligatoire. Le taux d'intérêt utilisé pour l'estimation des prestations de vieillesse prévisibles (taux d'intérêts projeté) a été fixé à 2.5%.

## Accès rapide sur Internet

Vous trouverez très facilement le rapport annuel ainsi que d'autres informations intéressantes concernant l'Helvetia Fondation collective sur le site [www.fondation-helvetia.ch](http://www.fondation-helvetia.ch).

# Portrait.

Fondée en 1961, l'Helvetia Fondation collective jouit d'une expérience de longue date en sa qualité de prestataire de solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire. Fin 2011, elle comptait plus de 9'600 entreprises affiliées. La sécurité des fonds de prévoyance qui lui sont confiés et la stabilité durable de la fondation sont sa première priorité.

## **Garanti à coup sûr**

L'Helvetia Fondation collective garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance est couvert par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La fondation transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de la longévité, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, l'Helvetia Fondation collective est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute couverture insuffisante est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser des cotisations de solidarité pour l'assainissement de la fondation.

## **Un partenaire solide à ses côtés**

Avec l'Helvetia, l'Helvetia Fondation collective dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie collective en Suisse et peut s'enorgueillir de plus de 150 ans d'expérience.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de la surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très stricts. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

## **Avec compétence ...**

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.

## **... et un service personnalisé**

Les attentes à l'égard de la prévoyance professionnelle sont aussi diverses et variées que les entreprises affiliées et leurs collaborateurs. Pour répondre à ce besoin d'individualisation, l'Helvetia Fondation collective met à la disposition de ses clients une large gamme de plans de prévoyance, leur garantissant une prévoyance adaptée aux besoins propres de leur entreprise et qui évoluera avec cette dernière.

# Compte annuel 2011.

## Bilan

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
<b>Actifs</b>		
Parts en actions de l'Helvetia Fondation de placement	8 792 735.55	9 844 404.10
Liquidités	75 197.68	50 794.48
Créances	229.80	209.55
Placements de la fondation	8 868 163.03	9 895 408.13
Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance	7 852 293.61	6 411 101.90
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	92 143 907.34	76 535 076.05
Avoirs auprès de l'Helvetia	544 535 302.05	528 386 219.31
Liquidités	37 387.25	30 695.21
Placements pour les œuvres de prévoyance	644 568 890.25	611 363 092.47
Compte de régularisation actif	27 626 387.29	25 440 039.20
Actifs provenant de contrats d'assurance	7 106 894 936.64	6 368 137 722.00
<b>Total</b>	<b>7 787 958 377.21</b>	<b>7 014 836 261.80</b>
<b>Passifs</b>		
Prestations de libre passage et rentes	61 638 815.60	66 685 150.90
Engagements envers l'Helvetia	92 143 907.34	76 535 076.05
Autres dettes	2 954 995.15	3 312 483.10
Engagements	156 737 718.09	146 532 710.05
Compte de régularisation passif	187 537 929.62	199 343 390.51
Réserves de cotisations d'employeur	136 713 399.63	126 068 997.35
Passifs résultant de contrats d'assurance	7 106 894 936.64	6 368 137 722.00
Fonds liés réglementaires	823 834.50	360 235.30
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7 107 718 771.14	6 368 497 957.30
Réserve de fluctuation de valeur de la fondation	1 758 400.00	1 968 800.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	190 427 989.71	164 608 252.47
<b>Fonds libres de la fondation</b>		
Situation en début de période	7 816 154.12	8 033 726.55
Intérêt	0.00	445.23
Excédent des produits/charges	-751 985.10	-218 017.66
Situation en fin de période	7 064 169.02	7 816 154.12
<b>Total</b>	<b>7 787 958 377.21</b>	<b>7 014 836 261.80</b>

## Compte d'exploitation

en CHF	2011	2010
Cotisations des salariés	334 801 744.50	302 321 986.50
Cotisations d'employeur	400 600 781.02	359 791 352.81
Cotisations de tiers	2 357 437.50	817 090.60
Apports uniques et rachats	61 728 868.95	64 632 400.80
Apports dans les réserves de cotisations d'employeur	16 033 475.70	23 586 871.62
Apports de fonds liés réglementaires	496 755.60	0.00
Subsides du fonds de garantie	3 798 203.01	3 560 143.75
Cotisations et apports ordinaires et autres	819 817 266.28	754 709 846.08
Apports de libre passage	560 666 395.37	443 656 558.04
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	15 903 489.60	16 752 562.50
Apports de nouveaux contrats	504 972 932.90	328 502 706.07
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	1 081 542 817.87	788 911 826.61
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>1 901 360 084.15</b>	<b>1 543 621 672.69</b>
Rentes de vieillesse	-66 879 659.95	-58 980 311.95
Rentes de survivants	-12 509 844.90	-11 903 813.50
Rentes d'invalidité	-39 309 814.02	-39 720 992.43
Autres prestations réglementaires	-43 794 843.19	-38 613 013.95
Prestations en capital à la retraite	-128 533 777.09	-94 988 054.61
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-21 127 145.85	-24 645 613.25
Prestations réglementaires	-312 155 085.00	-268 851 799.69
Prestations de libre passage en cas de sortie	-628 423 031.61	-538 316 712.50
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-51 783 711.60	-46 805 127.25
Prestations résultant de résiliations de contrats	-90 705 452.93	-194 070 489.20
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-770 912 196.14	-779 192 328.95
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-1 083 067 281.14</b>	<b>-1 048 044 128.64</b>
Dissolution/Constitution de fonds liés réglementaires	-460 453.80	164 505.10
Dissolution/Constitution de fonds libres	-25 378 264.42	7 448 885.51
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations	-10 105 786.72	-9 941 526.63
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-35 944 504.94	-2 328 136.02
Prestations d'assurance	1 062 594 265.61	1 025 909 111.51
Parts aux bénéfices des assurances	33 097 933.45	16 064 906.55
Produits de prestations d'assurance	1 095 692 199.06	1 041 974 018.06
Primes d'assurance	-750 113 344.63	-674 686 778.69
Apports uniques aux assurances	-1 124 971 449.25	-857 228 334.10
Cotisations au fonds de garantie	-2 955 703.25	-3 308 313.30
Charges d'assurance	-1 878 040 497.13	-1 535 223 426.09
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

en CHF	2011	2010
Produit des intérêts des avoirs	7 247 801.77	7 696 405.26
Rémunération des provisions techniques	-3 145.40	-1 809.00
Rémunération des fonds libres	-705 171.21	-486 027.83
Charges d'intérêts pour des engagements	-5 862 126.90	-6 637 378.78
Charges d'intérêts pour réserves de cotisations d'employeur	-677 358.26	-571 189.65
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Résultat des placements en titres	-402 441.09	29 796.44
Rémunération des réserves de cotisations d'employeur	138 742.70	-13 336.78
Rémunération des fonds libres	263 698.39	-16 459.66
Résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Résultat des parts de l'Helvetia Fondation de placement	-784 778.70	87 992.50
Résultat net des placements des fonds libres de la fondation	-784 778.70	87 992.50
Produits de prestations fournies	595 125.36	557 729.30
Autres produits	595 125.36	557 729.30
Frais d'administration	-772 731.76	-892 739.46
Excédent des produits/charges avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-962 385.10	-247 017.66
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	210 400.00	29 000.00
Excédent des produits/charges après dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-751 985.10	-218 017.66



# Annexe aux comptes annuels.

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

L'Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après la fondation) est une fondation collective créée par l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA au sens des art. 80 ss du Code Civil suisse (CC).

La fondation a pour objet de garantir l'assurance de prévoyance en faveur des employés et des employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain et en faveur de leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée en premier lieu conformément aux prescriptions de la LPP et des autres lois sur l'assurance sociale. La fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au sens des prescriptions de la LPP au registre pour la prévoyance professionnelle. Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est ainsi affiliée au Fonds de Garantie LPP (registre n° C1.22).

## 1.3 Indication des actes et des règlements

### ■ Acte de fondation

07.12.1961,  
révisé pour la dernière fois le 08.06.2009

### ■ Règlement d'organisation

Octobre 2007

### ■ Règlement électoral

Avril 2009

### ■ Règlement de prévoyance du personnel

Janvier 2009

### ■ Règlement de liquidation partielle

Janvier 2009

### ■ Règlement relatif aux provisions

Avril 2009

## 1.4 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

### ■ Organe de contrôle

KPMG SA, Zurich

### ■ Expert en prévoyance professionnelle

Helvetia Consulta Société de conseil  
en matière de prévoyance SA, Bâle

### ■ Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales

## 1.5 Organe de gestion/droit à la signature

Les membres du conseil de fondation, l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

### 1.5.1 Conseil de fondation

#### ■ Représentants des employeurs

- Jean-Claude Diener  
Membre
- Hanscaspar Kühnis  
Vice-président
- Paul-Albert Nobs  
Membre
- Fritz Zahnd  
Membre

#### ■ Représentants des salariés

- Mirjam Brucker  
Présidente
- Rafael Bucher  
Membre
- Monika Freund  
Membre
- Ralph Ruoss  
Membre

#### ■ Autres personnes autorisées à signer

- Philipp Ammann
- Rosmarie Champion
- Donald Desax
- René Eggimann
- Angela Godoy
- Thomas Klaiber
- Beat Müller
- Martin Müller

Pour le déroulement des affaires courantes, la compagnie gestionnaire peut désigner d'autres personnes autorisées à signer.

## 1.6 Employeurs affiliés

Nombre	2011	2010
Effectif au 31.12. de l'année précédente	9 805	9 728
Entrées/Sorties	-187	77
<b>Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue</b>	<b>9 618</b>	<b>9 805</b>

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

Nombre	2011	2010
Effectif au 31.12. de l'année précédente	80 214	76 271
Entrées/Sorties	6 500	3 943
<b>Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue</b>	<b>86 714</b>	<b>80 214</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

Nombre	31.12.2011	Développe- ment	31.12.2010
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	5 717	538	5 179
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	34	-1	35
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	2 937	7	2 930
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidité	683	-5	688
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	1 285	48	1 237
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	247	10	237
<b>Total</b>	<b>10 903</b>	<b>597</b>	<b>10 306</b>

### 3 Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation valide l'affiliation à la fondation. Les entreprises affiliées constituent des œuvres de prévoyance distinctes au sein de la fondation. Un contrat d'assurance vie collective passé avec l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après l'Helvetia), en date du 23.12.2009, garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes œuvres de prévoyance.

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

### 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

##### 4.2.1 Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

##### 4.2.2 Principes d'évaluation

---

<b>Liquidités</b>	Valeur nominale
<b>Titres</b>	Valeur du marché
<b>Créances</b>	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	Valeur nominale
<b>Placements individuels</b>	Valeur du marché

## 5 Règles techniques/couverture des risques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 23.12.2009, conclu avec l'Helvetia.

### 5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 7'106'894'937 (année précédente: CHF 6'368'137'722) et comprennent les avoirs de vieillesse, placés et administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

en %	2011	2010
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.0	2.0
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP surobligatoire	1.5	2.0

Toutes les rentes sont réassurées. Elles ne peuvent pas être rachetées et ne sont donc pas non plus portées au bilan. La réserve mathématique pour les retraités s'élève à 2'324'280 milliers de CHF (année précédente: 2'119'520 milliers de CHF). Le calcul et le versement du renchérissement sur les rentes LPP se font par l'intermédiaire du réassureur.

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	4 199 686 090	3 787 108 143
Taux d'intérêt minimum LPP	2.0%	2.0%

### 5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 10.02.2012, que la fondation est en mesure au 31.12.2011 de répondre à ses obligations, et qu'aucune autre provision technique ne doit être constituée.

### 5.4 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la fondation.

Les postes suivants apparaissent au niveau des différentes œuvres de prévoyance; ils sont portés au bilan de la fondation, sous les fonds liés réglementaires:

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
--------	------------	------------

#### Placements auprès de l'Helvetia

Fonds liés réglementaires	823 835	360 235
---------------------------	---------	---------

### 5.5 Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

### 5.6 Réserves de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation.

### 5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Conclu avec l'Helvetia, le contrat d'assurance collective couvre l'ensemble des prestations de prévoyance réglementaires (modèle dit d'assurance complète). La fondation transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les engagements de la fondation sont, à tout moment, intégralement couverts. En principe, la fondation ne peut donc pas afficher de découvert.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière.

Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Mesures stratégiques: Stratégie 2006–2010, document pour la réunion de la commission des placements et des risques de l'Helvetia, du 22.08.2006
- Directives de placement du Groupe Helvetia, version du 03.11.2009 et Directives d'application pour le marché Suisse, version du 28.10.2009

### 6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur concernant les placements de la fondation

en CHF	2011	2010
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 968 800	1 997 800
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-210 400	-29 000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 758 400	1 968 800
<b>Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>1 758 400</b>	<b>1 968 800</b>

La réserve de fluctuation de valeur des placements de la fondation se monte à 20% de la valeur de marché des placements.

### **6.3 Présentation des placements par catégorie**

En principe, l'intégralité du capital est placée auprès de l'Helvetia.

La fondation offre, à certaines conditions, aux œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées la possibilité d'investir les fonds liés réglementaires, les fonds libres, les engagements ainsi que les réserves de cotisations d'employeur en parts d'une fondation de placement. Sous le nom d'«acompa benefit», elle permet aux œuvres de prévoyance impliquées de participer dans une large mesure aux placements. La fortune de prévoyance investie de la sorte figure sous le titre «Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance». D'éventuelles variations de cours ont une incidence directe sur la fortune de prévoyance libre des œuvres de prévoyance respectives. Le nombre des œuvres de prévoyance avec un placement individuel du capital de prévoyance libre est passé de 9 à 10 depuis 2010.

Parallèlement, la fondation dispose de ses propres placements pour un montant de CHF 8'868'163.03 (année précédente: CHF 9'895'408.13).

### **6.4 Securities lending**

Tant la fondation que les différentes affiliations détiennent exclusivement des parts des placements collectifs et ne pratiquent pas elles-mêmes le securities lending. Il n'est pas possible de statuer sur un securities lending éventuel dans les placements collectifs.

### **6.5 Information sur les règlements en vigueur concernant les rétrocessions**

La fortune de la fondation ainsi que des parties des placements pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance sont investies auprès de l'Helvetia Fondation de placement. Cette dernière a fourni une confirmation écrite du fait qu'elle ne reçoit ni rétrocessions, ni kick-backs, ni tout autre paiement similaire de tiers. Pour les placements pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance, l'Helvetia Fondation de placement paie des rétrocessions de portefeuille de CHF 3'358.85 et des rétrocessions de souscription de CHF 4'019.45 à l'Helvetia.

### **6.6 Explication des résultats nets des placements**

Le compte d'exploitation fait état de trois résultats partiels concernant les placements.

La rémunération des avoirs placés auprès de l'Helvetia figure dans le résultat net des placements des œuvres de prévoyance. L'intérêt obtenu par l'Helvetia est entièrement crédité aux capitaux correspondants. Les capitaux placés sont les fonds réglementaires, les fonds libres et les réserves de cotisations d'employeur des œuvres de prévoyance, ainsi que des engagements envers des destinataires.

Le résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance indique le produit réalisé avec ces placements, soit CHF -402'441.09 (année précédente: CHF 29'796.44) ainsi que leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Le résultat net des placements des fonds libres de la fondation correspond au produit que la fondation a obtenu grâce au placement des fonds issus d'un prêt octroyé par l'Helvetia au moment de la fondation. Le prêt concerné a été remboursé à l'Helvetia le 31.12.2004. Le résultat de l'exercice en cours était de CHF -784'778.70 (année précédente: CHF 87'992.50). Cette somme a été imputée sur les fonds libres de la fondation.

## 6.7 Explication des placements chez l'employeur et des réserves de cotisations d'employeur

### 6.7.1 Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 92'143'907.34 (année précédente: CHF 76'535'076.05) et constituent des avoirs de prime. Les avoirs sont en majorité rémunérés au taux de 0.25%.

### 6.7.2 Réserves de cotisations d'employeur

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de cotisations d'employeur des œuvres de prévoyance ont évolué comme suit:

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Réserves de cotisations d'employeur au 01.01.	126 068 997.35	115 542 944.29
Apports	16 033 475.70	23 586 871.62
Apports de nouveaux contrats	7 711 041.62	3 363 815.61
Utilisation pour le paiement des primes	-8 967 536.34	-9 523 864.85
Utilisation pour des apports uniques	-1 416 456.15	-1 686 811.55
Prestations résultant de résiliations de contrats	-3 254 738.11	-5 798 484.20
Rémunération des placements des œuvres de prévoyance	677 358.26	571 189.65
Rémunération des placements individuels des œuvres de prévoyance	-138 742.70	13 336.78
<b>Réserves de cotisations d'employeur au 31.12.</b>	<b>136 713 399.63</b>	<b>126 068 997.35</b>

Les réserves de cotisations d'employeur sont majoritairement rémunérées à hauteur de 0.5%.



## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Avoirs en compte courant	61 661 521.59	66 707 856.89
Avoirs en compte courant Fonds de Garantie LPP	2 954 995.15	3 312 483.10
Dépôts d'excédents	103 354 276.25	90 085 858.27
Réserves de cotisations d'employeur	133 970 181.38	125 039 291.70
Fonds liés réglementaires	823 834.50	360 235.30
Fonds libres des œuvres de prévoyance	81 927 250.85	69 110 302.74
Primes payées d'avance	35 833 426.79	29 197 016.39
Apports uniques en suspens des assurés	124 009 815.54	144 573 174.92
<b>Total des avoirs auprès de l'Helvetia</b>	<b>544 535 302.05</b>	<b>528 386 219.31</b>

### 7.2 Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations payées d'avance	27 626 387.29	25 440 039.20
<b>Total du compte de régularisation actif</b>	<b>27 626 387.29</b>	<b>25 440 039.20</b>

### 7.3 Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Primes dues	91 028 833.79	76 326 036.20
Apports uniques dus	1 115 073.55	209 039.85
<b>Total des engagements envers l'Helvetia</b>	<b>92 143 907.34</b>	<b>76 535 076.05</b>

### 7.4 Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations d'assurance perçues d'avance	27 626 387.29	25 440 039.20
Primes perçues d'avance	35 833 426.79	29 197 016.39
Apports uniques en suspens	124 009 815.54	144 573 174.92
Autres comptes de régularisation	68 300.00	133 160.00
<b>Total du compte de régularisation passif</b>	<b>187 537 929.62</b>	<b>199 343 390.51</b>

## 7.5 Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
<b>Placements auprès de l'Helvetia</b>		
Excédents individuels	78 428 877.80	65 258 750.49
Excédents collectifs	24 925 398.45	24 827 107.78
Fonds libres	81 927 250.85	69 110 302.74
<b>Total</b>	<b>185 281 527.10</b>	<b>159 196 161.01</b>
<b>Fonds libres des œuvres de prévoyance avec placements individuels</b>		
Excédents collectifs	170 221.60	167 446.75
Fonds libres	4 976 241.01	5 244 644.71
<b>Total</b>	<b>5 146 462.61</b>	<b>5 412 091.46</b>
<b>Total des fonds libres des œuvres de prévoyance</b>		
Excédents individuels	78 428 877.80	65 258 750.49
Excédents collectifs	25 095 620.05	24 994 554.53
Fonds libres	86 903 491.86	74 354 947.45
<b>Total</b>	<b>190 427 989.71</b>	<b>164 608 252.47</b>

## 7.6 Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale des avoirs de vieillesse.

### 7.6.1 Explications relatives au produit d'assurance

en CHF	2011	2010
Prestations d'assurance	1 062 594 265.61	1 025 909 111.51
Parts d'excédents résultant des assurances	33 097 933.45	16 064 906.55
<b>Total produit d'assurance</b>	<b>1 095 692 199.06</b>	<b>1 041 974 018.06</b>

La fondation a droit aux parts d'excédents accordées au titre du contrat d'assurance vie collective conclu avec l'Helvetia. Ce faisant, les excédents sont calculés séparément en fonction du processus d'épargne, de risque et de frais. Aussi, des excédents de risque, de frais ou d'intérêts peuvent être versés.

Durant l'exercice sous revue, des excédents issus du processus de risque ont été distribués et utilisés conformément au récapitulatif suivant:

en CHF	2011	2010
Accumulation individuelle	28 934 095.70	14 741 835.55
Accumulation collective	3 877 491.25	784 289.70
Bonification sur le compte d'encaissement	286 346.50	538 781.30
<b>Total des excédents de risque</b>	<b>33 097 933.45</b>	<b>16 064 906.55</b>

En principe, l'accumulation des excédents se fait sur une base individuelle. La commission de prévoyance peut faire une dérogation à cette règle et décider de procéder à une accumulation collective ou une bonification sur le compte d'encaissement.

## 7.6.2 Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2011	2010
Prime de risque	150 770 167.20	140 186 527.65
Prime de frais	46 646 941.40	44 963 318.90
Prime d'épargne	546 221 672.13	483 703 223.84
Renchérissement	6 474 563.90	5 833 708.30
Apports uniques	1 124 971 449.25	857 228 334.10
Cotisation au fonds de garantie	2 955 703.25	3 308 313.30
<b>Total des charges d'assurance</b>	<b>1 878 040 497.13</b>	<b>1 535 223 426.09</b>

## 7.7 Explications relatives aux produits des prestations fournies

en CHF	2011	2010
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	379 290.21	354 635.30
Remboursement des frais pour la propriété du logement	215 835.15	203 094.00
<b>Total des produits des prestations fournies</b>	<b>595 125.36</b>	<b>557 729.30</b>

## 7.8 Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	2011	2010
Frais de rappel	379 290.21	354 635.30
Frais pour la propriété du logement	215 835.15	203 094.00
Frais d'administration propres de la fondation	177 606.40	335 010.16
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>772 731.76</b>	<b>892 739.46</b>

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de l'autorité de surveillance.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Liquidations partielles

Quelques liquidations partielles ont été opérées en 2011. Celles-ci se sont déroulées conformément au règlement. Lorsque des fonds libres étaient disponibles, ceux-ci ont été répartis en conséquence.

### 9.2 Separate accounts

Quelques œuvres de prévoyance ont placé des fonds libres individuellement.

Bâle, le 18 avril 2012

Helvetia Fondation collective  
pour la prévoyance du personnel



Mirjam Brucker  
Présidente du conseil  
de fondation



Hanscaspar Kühnis  
Vice-président du conseil  
de fondation



**KPMG SA**  
**Audit**  
Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zurich

Case postale  
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31  
Téléfax +41 44 249 23 19  
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

**Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle**

---

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) représenté entre pages 6 et 20, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Stefan Inderbinen  
*Expert-réviseur agréé*

Petra Kamber  
*Expert-réviseur agréée*

Zurich, 18 avril 2012

*Annexe:*

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**Helvetia Fondation collective  
pour la prévoyance du personnel**  
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle  
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001  
[www.fondation-helvetia.ch](http://www.fondation-helvetia.ch)

